

SECRET PROFESSIONNEL, INFORMATION PARTAGÉE, CONFIDENTIALITÉ.

Le 8 février 2008

IFPEK Rennes

On tentera de répondre aux nombreuses questions qui sont souvent posées par les formateurs ou les accompagnants : peut-on accueillir des personnes handicapées en formation sans avoir d'informations sur leur état ? Quelles informations sont nécessaires ? Que transmettre par écrit ? Qu'est-ce qui relève du secret ?

OBJECTIFS

- Différencier les notions de secret médical, de secret professionnel, de secret partagé, de discrétion, de confidentialité.
- Présenter une approche juridique et législative.
- Animer une réflexion sur le travail en réseau et le secret partagé.
- Partager des expériences et en tirer enseignement.

PROGRAMME

1. Eléments de vocabulaire, différenciation des termes.
2. Les fondements du secret professionnel.
3. Pratiques médicales et sociales
4. Approche juridique et législative.
5. Responsabilité, co-responsabilité, risque, danger.
6. Travail en réseau et secret partagé.
7. Illustrations, études de cas.

MOYENS

- Travaux sur cas cliniques proposés par les stagiaires
- Vidéo

Formateurs	Jean-Luc BLAISE, ergothérapeute, Dr en anthropologie, formateur IFER Anne-Marie LISSILOUR, avocat chargée d'enseignement IFER
Durée	1 jour de 9h à 17h30 (7 heures)
Prix	130 €